



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Plateforme revendicative
Fédération des services publics
CFE-CGC

Depuis plus de 70 ans, la CFE-CGC a toujours été un syndicat réformiste, dès l'instant qu'il s'agissait de conduire, avec d'autres, les évolutions nécessaires pour conjuguer le progrès social avec les évolutions de la société.

La CFE-CGC est aujourd'hui telle qu'elle a toujours été : libre, apolitique et indépendante, critique et constructive, réaliste et inventive. La force de notre organisation tient dans sa capacité à capter l'essentiel de la réalité des situations de travail et la formulation de ses revendications vers un objectif de progrès partagé. La volonté de la CFE-CGC à participer au dialogue social qui anticipe et accompagne toute réforme ne faiblit pas.

Mais nous restons déterminés à ne pas laisser le Gouvernement remettre en cause la fonction publique, les services publics, le modèle social à la française fondé sur l'égalité, la transparence et la solidarité.

Nous restons déterminés à être aux côtés et à représenter tous les agents publics.

Nous sommes fiers d'être agents publics et d'être au service des usagers des services publics, dans les trois versants de la fonction publique.

La fonction publique est à un tournant historique, à la veille, peut-être, de disparaître ou d'être profondément transformée, si nous n'y prenons pas garde et si nous ne nous mobilisons pas de façon massive à l'occasion des élections professionnelles pour faire entendre la voix des agents publics et défendre les valeurs de la fonction publique. Chaque voix compte, encore plus aujourd'hui ! il faut une mobilisation générale pour les élections professionnelles 2018 !

Contrairement aux idées reçues et malheureusement véhiculées par le Gouvernement, le statut de la fonction publique n'est pas un carcan ; avec plus de 210 modifications législatives et plus de 300 modifications réglementaires depuis 1983, le statut de la fonction publique montre qu'il sait faire preuve de souplesse. Loin d'être monolithique, il se réforme en permanence et s'adapte au développement du pays, aux spécificités des 3 versants de la fonction publique et à l'évolution de la société. C'est un statut pragmatique, équilibré, qui constitue une garantie pour les agents mais aussi pour les usagers des services publics.

POUR LA DEFENSE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU SERVICE PUBLIC :

- Garantir les principes qui fondent la fonction publique et les services publics à la française (intérêt général, accessibilité, gratuité, universalité, solidarité, neutralité, indépendance, impartialité, égalité de traitement, proximité) ;
- Garantir l'unicité de la fonction publique tout en reconnaissant les spécificités des 3 versants de la fonction publique ;
- Conforter les garanties offertes par le statut de la fonction publique (recrutement sur concours, égalité de traitement des agents publics, distinction du grade et de l'emploi, déroulement statutaire des carrières ...) ;
- Maintenir le mode de calcul actuel de la rémunération, par référence à un point d'indice commun aux trois versants de la fonction publique ;
- Réaffirmer et rendre effectif le principe constitutionnel de participation des agents publics par l'intermédiaire de représentants élus ;
- Reconnaître, conforter et renforcer le rôle et la place des représentants des personnels, notamment au sein des instances de concertation, CCFP, conseils supérieurs, CAP, CCP, CT et CHSCT dans leur architecture actuelle ;
- Mettre en avant la plus-value du paritarisme dans la sécurisation des parcours professionnels (CAP, CCP) et dans la sécurisation de l'organisation et du fonctionnement des services ainsi que des conditions de travail des agents publics (CT, CHSCT) ;
- Garantir le pluralisme et la diversité de la représentation syndicale, donner aux représentants des personnels de véritables moyens, rendre concrète la valorisation de l'engagement syndical ;
- Préserver les libertés individuelles des agents publics (en réponse notamment à la politique d'exception du gouvernement, qui a créé une commission exorbitante du droit commun pour sanctionner les agents publics dont le comportement privé ne serait pas compatible avec l'exercice de leurs fonctions),
- Lutter contre toutes les formes de discriminations au sein de la fonction publique ;
- Poursuivre la conquête de l'égalité professionnelle : équilibrer les salaires, dépasser le plafond de verre, faciliter la conciliation des temps de vie professionnelle et personnelle ;

- Lutter contre la précarisation des agents contractuels, mettre en œuvre un plan ambitieux de titularisation des agents contractuels, leur garantir un réel déroulement de carrière et une évolution régulière de leur rémunération, reconnaître leur place et leur rôle dans la fonction publique, sanctionner le recours abusif aux contrats courts ;
- Rendre les métiers de la fonction publique attractifs, consacrer un budget conséquent indispensable à la communication sur les recrutements et mettre en œuvre partout la régionalisation des concours et des mobilités, développer la mobilité au sein des bassins d'emplois ;
- Inciter les employeurs publics à avoir des plans de formation ambitieux en faveur des agents publics ;
- Fluidifier et construire de véritables parcours professionnels, rendre les agents publics acteurs de leur parcours professionnels, garantir la mobilité choisie ;
- Valoriser les outils faisant de l'agent public un acteur de son évolution professionnelle : généralisation et professionnalisation des conseillers mobilité carrière, plan de communication ambitieux sur les comptes personnels de formation - CPF - et sur les bilans de compétences, généralisation des entretiens d'évaluation, de formation et de carrière ;
- Mettre en œuvre un plan de requalification du déroulement de carrière des agents publics en fonction de leurs compétences et des évolutions des statuts pour les catégories C, B, A et A+.
- Faire connaître la pénibilité au travail.

POUR LA DEFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS :

- Maintenir et garantir les principes actuels de la rémunération des agents publics (comparabilité, égalité de traitement ...) ;
- Augmenter le pouvoir d'achat des agents publics, conformément aux engagements de campagne d'Emmanuel Macron ;
- Dégeler et revaloriser régulièrement la valeur du point d'indice ;
- Compenser de façon indiciaire et pérenne la hausse de la CSG,
- Compenser la hausse annuelle des cotisations retraite ;
- Mettre en œuvre effectivement l'intégralité de PPCR, ;
- Poursuivre une politique de transfert primes/points plus ambitieuse ;
- Mettre en place des compléments de rémunération pour les agents publics affectés dans des zones sensibles ou dans des territoires peu attractifs ;

- Revaloriser les indemnités de résidence, prendre en compte la réalité des territoires et du coût de la vie ;
- Rembourser intégralement les frais de déplacement réellement exposés par les agents publics, sans reste à charge ; développer et privilégier la prise en charge directe des frais de déplacement, sans avance par les agents publics.

POUR UNE FONCTION PUBLIQUE PLUS HUMAINE ET INCLUSIVE :

- Mettre en place une protection sociale complémentaire en faveur de tous les agents publics, avec contribution des employeurs publics ;
- Développer la qualité de vie au travail et améliorer la conciliation des temps de vie personnels et professionnels ;
- Développer les espaces de discussion, outil essentiel à la définition de la qualité de vie au travail ;
- Garantir le droit à la santé et au repos des agents publics, s'opposer au fractionnement des temps de repos ;
- Toiletter les accords sur le temps de travail pour tenir compte des évolutions du contexte professionnel ;
- Rendre effectif le droit à la déconnexion ;
- Développer et encadrer le recours au télétravail : ouverture plus large de cette mesure encore confidentielle pour de nombreux agents ;
- Favoriser une meilleure indemnisation du congé parental ;
- Reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel comme maladie professionnelle ;
- Prévenir et accompagner les victimes d'épuisement professionnel ;
- Maintenir dans l'emploi les agents détruits psychiquement par le travail ;
- Prendre en compte la pénibilité psychique ;
- Faciliter la reconnaissance de l'origine professionnelle des pathologies psychiques liées au travail ;
- Permettre l'accès des travailleurs handicapés aux dispositions statutaires générales sur les congés maladie (CLM et CLD notamment) ;
- Renforcer les droits statutaires des agents en matière de santé (médecine statutaire et de prévention) ;
- Garantir le maintien dans l'emploi des agents publics qui rencontrent des problèmes de santé et/ou de handicap, développer une politique ambitieuse d'aménagement des postes de travail ;
- Maintenir et consolider les moyens du FIPHFP : prises en charge, aide à la formation au poste de travail, financements ... ;

- Maintenir les deux fonds Agefiph (secteur privé) et Fiphfp (secteur public), avec leurs gouvernances et actions au quotidien pour la compensation du handicap, pour le maintien en emploi des personnes en situation de handicap sous réserve des aptitudes médicales et pour le recrutement des personnes en situation de handicap ;
- Reconnaître le statut d'aidant et de proche aidant,
- Bâtir une politique volontariste à destination des aidants, unifier les différents congés existants ;
- Renforcer l'accompagnement des agents publics aidants ou proches aidants d'enfants ou de personnes malades ou en situation de handicap ;

POUR UNE ACTION SOCIALE RENFORCEE ET AMBITIEUSE :

- Contribuer à l'amélioration différée du pouvoir d'achat des agents ;
- Instaurer un comité d'entreprise à l'identique de ce qui se pratique dans le secteur privé avec un budget établi en pourcentage de la masse salariale, pour l'action sociale, la participation au financement des mutuelles ...
- Revendiquer l'expansion de l'action sociale en développant de nouvelles mesures dans le but d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles mais surtout en répondant aux besoins réels (logement, enfance : crèches, prêts études, restauration, communication...);
- Se battre pour une politique ambitieuse d'aide au logement ou de proposition de logements décents, qui préserve la sécurité, la santé et les conditions de vie paisible des agents publics, avec un focus particulier sur les primo-arrivants dans la Fonction Publique ;
- Dénoncer la politique budgétaire actuelle qui vise à réduire les budgets, sans compter la sous-consommation perpétuelle quasi organisée des crédits d'action sociale ;
- Solliciter des moyens budgétaires calculés au prorata de l'ensemble des bénéficiaires potentiels (titulaires, stagiaires, apprentis, retraités ...);
- Interpeller et convaincre l'administration que l'action sociale répond à un véritable besoin des agents actifs et retraités ;
- Encourager l'employeur à une véritable prise de conscience de l'importance de l'action sociale,
- Rappeler régulièrement à l'administration que nous ne pouvons pas entendre que l'action sociale est un élément de rémunération ;

- Etre attachée à une action sociale interministérielle, à son bon fonctionnement en CIAS et en SRIAS dans un contexte de réforme territoriale qui éloigne du terrain, de la proximité des membres qui y siègent et la défendent.

POUR UNE REFORME DES RETRAITES QUI SAUVEGARDE LES FONDEMENTS DU SYSTEME DES RETRAITES :

- Conserver un régime avant tout contributif avec une part de solidarité ;
- Maintenir les systèmes actuels de retraite dans la fonction publique ;
- Maintenir et développer les catégories actives, pour tenir compte de la pénibilité ;
- Rendre les conditions d'accès au taux plein plus équitables ;
- Maintenir le système des pensions de réversion ;
- Favoriser le cumul emploi retraite pour les bénéficiaires de pensions de réversion ;
- Faciliter l'accès à une complémentaire santé pour les retraités ;
- Revaloriser régulièrement le montant des pensions de retraite pour garantir le pouvoir d'achat des retraités de la fonction publique.